Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mauvais traitements envers les enfants : site Internet

Un nouveau site Internet consacré à la prévention des mauvais traitements envers les enfants vient d'être mis en place : " www.prevention-maltraitance.vd.ch ". Cet outil s'inscrit dans le cadre de la mission du délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants, rattaché depuis le 1er janvier 2005 au Département des institutions et des relations extérieures.

Un nouveau site intitulé "http://www.prevention-maltraitance.vd.ch/ " est maintenant disponible. Entré en fonction aujourd'hui, il s'inscrit dans le cadre de la mission du délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants.

Il s'adresse au grand public comme aux professionnels du monde de l'enfance. Certaines pages sont exclusivement réservées à ces derniers et donnent des indications sur le fonctionnement des groupes de conseil et les formations mises en place dans le canton de Vaud.

Ce site, qui à bien des égards dépasse le contexte vaudois, contient des définitions, une liste des diverses catégories de mauvais traitements et des ouvrages spécialisés pouvant être téléchargés. Il comprend des adresses utiles et des liens vers d'autres sites, qui permettent de contacter notamment associations et pouvoirs publics. On y trouve également les principales lois et règlements instaurant l'obligation de signalement des cas et indiquant les mesures en vigueur d'aide aux victimes. Le Service de protection de la jeunesse, qui recueille les signalements des cas de maltraitance, dispose également d'un nouveau site: www.dfj.vd.ch/spj/

Un chapitre intitulé "vous êtes concerné-e" donne sur " www.prevention-maltraitance.vd.ch " des conseils aux personnes ayant subi des mauvais traitements, à celles et ceux qui sont au courant d'une situation de

maltraitance et s'adresse aussi aux personnes elles-mêmes maltraitantes.

Sur une des pages du site, on peut visualiser et agrandir des dessins d'enfants, forts intéressants sur les plans créatif et thématique, créés à l'occasion d'un concours organisé sur le thème " les droits et devoirs de l'enfant ".

Depuis le 1er janvier de cette année, le délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants est rattaché au Département des institutions et des relations extérieures (DIRE). Sa mission se définit dans un cadre transversal. Le délégué joue un rôle d'observateur indépendant par rapport aux différents services impliqués directement dans la prise en charge de situations de mauvais traitements. Il doit rassembler dans une perspective pluridisciplinaire des propositions à l'attention du Conseil d'Etat visant à l'amélioration de la prévention et du traitement du phénomène.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 mars 2005

M. Georges Glatz, délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants, 021 316 63 49 et 079 203 63 63, info.prevention-maltraitance@vd.ch